

BULLETIN N° 9 - JANVIER 2001

LA SMCI A OBTENU SON PERMIS DE CONSTRUIRE.

Depuis notre dernière assemblée générale, le Tribunal Administratif a rendu son jugement dans cette affaire, le 30 novembre 2000.

Le projet de la SMCI consiste à ériger une pyramide de 17 m 40 comportant 23 appartements.

Bien entendu, notre Association, n'entend pas arrêter son combat contre cette aberration. Rappelons que la ville avait refusé par deux fois les permis de construire, estimant que le chemin d'accès au terrain ne présentait pas la largeur réglementaire (6 mètres, par endroit ce chemin mesure 5 m 80), mais le Tribunal Administratif auprès duquel la SMCI avait un déposé un recours, a estimé dans son jugement que la ville avait eu tort de refuser les permis, le règlement du POS (Plan d'Occupation des Sols) actuel, étant respecté et que la largeur du chemin pouvait faire l'objet d'un arrangement mineur.

La Ville estime inutile de faire appel de cette décision. Le permis de construire a donc été accordé le 05 janvier 2001 sous le numéro 25 056 99B0042. L'affichage en mairie a été apposé le 12 janvier 2001 pour deux mois. L'affichage public, sur la rue de la Rotonde a été mis en place le 17 janvier 2001, nous avons déjà constaté que ce panneau ne mentionnait pas la hauteur de la future construction. De plus le panneau étant très mal arrimé il est tombé sur la chaussée le 23 janvier 2001. Le 24/01/01 il était de nouveau en place en comportant la hauteur de la construction.

C'est un mauvais coup porté aux habitants du quartier, mais il est vrai que le POS dont nous avons déjà eu l'occasion de dire combien il était inadapté à la réalité de nos quartiers, permet ce genre d'opération.

Alors que faire maintenant ?

Avec l'avocat que nous avons déjà contacté, nous allons étudier la stratégie à adopter pour lancer une action judiciaire, dans le délai de deux mois qui nous est imparti à compter de l'affichage du permis en Mairie.

Nous vous tiendrons au courant, bien sûr, de cette nouvelle phase qui s'ouvre et nous allons convoquer une Assemblée Générale extraordinaire dès mars 2001.

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) est lancé. La phase de concertation en mairie se termine le 26/01/01.

Que réserve-t-il aux habitants du quartier ? Une voie nouvelle qui reliera la rue de Vesoul à la Rue de Belfort (le long de la voie ferrée ?).

Ce qui ne manquera pas de provoquer des nuisances pour les habitants riverains concernés. Comment la ville prévoit-elle de limiter ces nuisances ?

Nous appelons tous les habitants concernés à se mobiliser autour de ces questions. Un membre de notre Association concerné par ce problème a rencontré à ce sujet le député J.L Fousseret, candidat à la mairie de Besançon. Nous soutiendrons, voire susciterons toutes les actions nécessaires afin que les droits à la tranquillité des habitants de notre quartier soient réservés.

Le Plan d'Occupation des Sols.

Il sera révisé après les élections municipales qui vont se dérouler en Mars 2001.

Il faudra, dans ce cadre, être très vigilants afin d'interdire toute construction sur des petites enclaves de terrain, comme c'est le cas avec le projet que nous combattons au 24 rue de la Rotonde.

Notre vice-président, René Chevillard a rencontré le député J.L Fousseret à ce sujet.

Nous aurons l'occasion de traiter de nouveau ce problème.

Le stationnement rue de la Rotonde.

Nous sommes intervenus auprès de la Police Municipale et Nationale afin de faire cesser le stationnement anarchique sur les trottoirs. Des responsables de la Police Municipale et Nationale se sont déplacés pour rencontrer le vice-président de l'Association, René Chevillard.

Nous avons adressé plusieurs courriers, à :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Regnier, adjoint à la voirie
- Monsieur Salomon, conseiller général
- Madame Guinchard-Kunstler, députée
- Monsieur J.L Fousseret, député
- Monsieur Jeanniard, adjoint et co-président du Conseil de quartier.

Nous avons reçu les réponses suivantes :

- Monsieur Salomon, Conseiller Général :

"Vous avez bien voulu me faire parvenir un courrier en date du 21 novembre. Particulièrement sensible à vos problèmes, je suis immédiatement intervenu auprès de Monsieur le Maire et je reste à votre disposition pour vous rencontrer....."

Réponse de Monsieur Jeanniard du 19/12/2000:

" J'ai bien reçu votre courrier par lequel vous me faites part des préoccupations exprimées par les membres de votre Association.

J'ai l'honneur de vous informer que je transmets ce jour votre correspondance aux services compétents, qui ne manqueront pas de vous envoyer des éléments d'informations dans les meilleurs délais....."

Réponse du service de l'Urbanisme du 21/12/2000 :

" Pour faire suite à votre demande reçue le 8 décembre dernier, je vous informe que :

- Le projet de construction de la SMCI, 24 rue de la Rotonde, qui avait fait l'objet d'un refus du Permis de construire a été remis à l'instruction dans mes services conformément à la prescription du jugement du Tribunal Administratif du 30 novembre 2000. En effet, l'arrêté de refus du Permis de Construire a été annulé par le Tribunal Administratif. Vous trouverez, ci-joint, copie du jugement du Tribunal Administratif.

- Devenir des entrepôts Pomona : Ces entrepôts sont la propriété de la SNCF. Une réflexion est en cours actuellement pour définir la création d'un pôle multimodal sur le site de la gare Viotte et de l'ensemble des propriétés de la SNCF attenant. L'avenir de ces entrepôts est donc dépendant du parti d'aménagement qui sera choisi sur la gare.

- Le projet de la voie nouvelle reliant la rue de Vesoul à la rue de Belfort est toujours d'actualité. Il fait l'objet d'une réserve d'emprise dans le cadre du POS du secteur Nord. Cette voie présente un intérêt majeur pour la desserte Nord de la gare. Elle est également prise en compte dans l'étude citée au paragraphe précédent.

- Pour ce qui est de la réfection de la rue de la Rotonde, celle-ci est effectivement inscrite sur le programme 2001 des rues à aménager. Toutefois en fonction du crédit global à ces opérations, il est probable que l'ensemble ne pourra pas être traité en 2001. Le choix sera réalisé par la commission en début d'année....."

LE COMBAT CONTINUE.....

REJOIGNEZ NOTRE ASSOCIATION!

ACQUITTEZ DE TOUTE URGENCE VOTRE COTISATION, (ceux qui auraient oublié de nous envoyer celle de l'exercice 99/2000 peuvent encore le faire)

ET SI POSSIBLE, VERSEZ UNE COTISATION DE SOUTIEN (A PARTIR DE 200,00 FRANCS) AFIN DE SOUTENIR LA LUTTE QUE NOUS ENGAGEONS SUR LE PLAN JURIDIQUE.

FAITES ADHERER VOS VOISINS ! Même ceux qui ne seront pas directement concernés par les nuisances du bâtiment, mais qui le seront par les nuisances de la circulation supplémentaire dans la rue de la Rotonde, déjà bien sollicitée.

VOUS AVEZ BESOIN DE NOTRE ASSOCIATION POUR VOUS DEFENDRE

ET NOTRE ASSOCIATION A BESOIN DE VOUS.

MERCI A TOUS.

Nouvelle année !

Nous sommes encore en période de voeux, nous formulons pour chacun d'entre vous et vos familles, nos souhaits les meilleurs. Et pour tous que notre lutte ne soit pas vaine !

Le Président
J.c Goudot



BULLETIN D'ADHESION Á RETOURNER Á L'ADRESSE DE L'ASSOCIATION

Monsieur, Madame, Nom..... Prénom.....

Téléphone..... Fax

Souhaite adhérer à l'Association Renouvelle mon adhésion : 99/2000
: 00/2001

Cotisation annuelle : 100,00 F Bienfaiteur à partir de : 200,00 F

Chèque libellé à l'ordre de l'Association, "Défense Chaprais-Rotonde", et adressé à la trésorière,
Chantal Chevillard 28 d rue de la Rotonde -25000 Besançon .